

| | |
|---|---|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 2616/2019 | Objet : Fixation du nombre d'adjoints au maire |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Alphonse BOYE, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLLOT.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'Adjoints au maire qu'il comprend, ce nombre ne pouvant pas dépasser 30 % de l'effectif légal (le résultat du calcul étant arrondi à l'entier inférieur soit $27 \times 30 \% = 8,1$ arrondi à 8).**Vu** l'article L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame le Maire, par arrêté municipal, à rapporter la délégation de fonction de Monsieur Alain BOUKRIS.**Vu** l'arrêté municipal en date du 28 mai 2019 rapportant la délégation de fonction de Monsieur Alain BOUKRIS à compter du 1er juin 2019.**Considérant** que le conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 a décidé à la majorité de ne pas maintenir Monsieur Alain BOUKRIS dans ses fonctions d'Adjoint au maire.**Considérant** que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'Adjoint au maire,**Considérant** la nécessité de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 18 voix pour, 6 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS) et 1 abstention (Alain BOUKRIS)

ARTICLE 1 : DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint au maire.

ARTICLE 2 : FIXE à 6 le nombre de postes d'Adjoint au maire.

ARTICLE 3 : DIT que tableau d'ordre pour les postes d'Adjoint au maire s'établit comme suit

Jean Michel CARIGI : 1^{er} Adjoint

Marie Paule BOILLOT : 2^{ème} Adjoint

Pierre BORNE : 3^{ème} Adjoint

Danielle METRAL : 4^{ème} Adjoint

Bernard KAMMERER : 5^{ème} Adjoint

Arlette LEPARC : 6^{ème} Adjoint.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 1^{er} juillet 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie